



**Demande de subvention de Fonctionnement
pour l'année**

Nom de votre association :

Sigle :

LE DOSSIER EST A RENVOYER COMPLET ET SIGNE :

AVANT LE 15 NOVEMBRE 20...

- **Par courrier à Monsieur le Maire :** Hôtel de Ville – 160, rue de Pont-à-Mousson – 57957 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
- **Par mail :** au service instructeur

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Attestation sur l'honneur¹

Je soussigné(e), (Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association, en qualité de (fonction)

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- Certifie que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants),
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Certifie que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte,
- Certifie que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - o inférieur ou égal à 500 000 €
 - o supérieur à 500 000 €
- Demande une subvention de : € au titre de l'annéeauprès de la Ville de Montigny-lès-Metz,
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association (RIB joint au présent dossier).

Fait, à, le

Nom Signature

NB : Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise, ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des représentants de la collectivité qui l'a accordée. Ce contrôle pourra s'effectuer sur pièces et sur place.

¹ Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service instructeur.

1- IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'Association (nom statutaire en toutes lettres) :

.....

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |W|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° d'inscription au registre (art. 55 du Code civil local) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

2- IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ASSOCIATION : (Le Président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

3- IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER DE SUBVENTION :

Tout courrier de la Ville sera adressé au Président de l'association, à l'adresse du siège social.

4- RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION**Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?** oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par : en date du :

.....

.....

.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non**5- RELATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS**

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui

Si oui, lesquelles ?

.....

Des élus de Montigny-lès-Metz sont-ils membres du Conseil d'administration ?

 oui non

Noms/Prénoms :

Disposent-ils d'un droit de vote ? oui non**Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :**

6- LISTE A JOUR DES MEMBRES DU BUREAU :

	Nom/Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone
Président(e)					
Vice-président(e)					
Trésorier(e)					
Trésorier(e) adjoint(e)					
Secrétaire					
Secrétaire adjoint(e)					

7- ELEMENTS SUR LA VIE STATUTAIRE :

Réunions statutaires	Bureau	Assemblée générale	Assemblée générale extraordinaire
Date de la dernière réunion			
Nombre total de réunions en 20..			

8- MOYENS HUMAINS AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE ECOULEE :

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. : service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en Equivalent Temps plein (ETP) ²	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Cumul des 3 salaires annuels bruts les plus élevés* : <i>*Pour les associations cumulant un budget annuel supérieur ou égal à 150 000 € et un montant total de subventions publiques supérieur ou égal à 50 000 € (art.20, loi du 23 mars 2006 relative au volontariat associatif).</i>	

Précisez le(s) emploi(s) concernés par les ETP :

.....

²Calcul ETP :

- Un temps plein équivaut à 35h hebdomadaires soit 1820h/an, donc nombre d'ETP = nombre d'heures annuelles travaillées tous salariés confondus / 1820.
- Un salarié dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0.8 ETP
- Un salarié en CDD de 3 mois et travaillant à 80% correspond à (0.8 x 3 mois)/12 soit 0.2 ETP.

11- PROJET – OBJET DE LA DEMANDE

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES » au budget prévisionnel) :

Date ou période de réalisation :

du (le) |_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|

Evaluation : (indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus)

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :	Vous n'avez pas reçu de subvention de la Ville depuis 20.. (N-2)	Vous avez déjà reçu une subvention en 20.. (N-1)
L'annexe financière	A FOURNIR	A FOURNIR
L'annexe de renseignements pour les associations sportives	A FOURNIR	A FOURNIR
RIB ou RIP avec numéro IBAN	A FOURNIR	A FOURNIR
Le dernier rapport d'activité incluant les participations aux manifestations de la Ville	A FOURNIR	A FOURNIR
Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale	A FOURNIR	A FOURNIR
Le rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice clos si l'association a perçu plus de 153 000 € de subventions ou de dons	A FOURNIR	A FOURNIR
Attestation d' Assurance	A FOURNIR	A FOURNIR
Statuts signés, à jour, de votre association	A FOURNIR	Si Modification
Récépissé du dépôt au Tribunal d'Instance	A FOURNIR	Si Modification

VOUS POUVEZ EGALEMENT NOUS COMMUNIQUER TOUTES INFORMATIONS ET TOUS DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES UTILES A LA BONNE CONNAISSANCE DE VOTRE ASSOCIATION.

Si vous occupez des locaux, propriété de la Ville :

Joindre l'attestation d'assurance multirisques en cours de validité identifiant les locaux (incendie, dégâts des eaux...)

NB : Si certains points vous posent problème, et pour vous aider à compléter ce dossier, le service instructeur vous accompagnera sur rendez-vous.

Si vous souhaitez bénéficier de cet appui, il vous est demandé de bien vouloir, au préalable, étudier le dossier, rassembler toute pièce ou document nécessaire, y compris non finalisés, et lister l'ensemble de vos difficultés.